

Séance du mardi 15 février 2022

Date de la convocation: 08/02/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 9
Votants: 12

Nbr. vote pour: 12
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

Représentés: Camille LECAT, Céline MATHIEU, Muriel SAIZ

Excusés:

Absents: Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: César VERDIER

Objet: Bail commercial de l'Ayrolle - DE_2022_001

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle qu'un porteur de projets a fait part à la commune de son intérêt pour louer un local communal situé à l'Ayrolle dans le but d'y développer une activité de restauration rapide à emporter (pizzeria). Un projet de bail commercial a été établi. Ce bail serait conclu pour une durée de neuf ans. Le preneur s'acquitterait d'un loyer de 90 € mensuels (révisable).

Considérant que les travaux de rénovation de ce local par la commune sont terminés,

Considérant que la création d'un commerce de proximité permettra de dynamiser l'économie locale en offrant un nouveau service aux habitants et aux touristes, et contribuera ainsi à renforcer l'attractivité de la commune,

Considérant le modèle de bail commercial présenté aux élus lors de la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1 - de conclure un bail commercial concernant le local de l'Ayrolle avec le porteur de projet, Monsieur Sébastien COGLIANDRO,
- 2 - d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- 3 - que la recette en résultant sera inscrite au budget de la commune.

Le maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

